



Commune de Pomy
**Police des constructions, police du feu,
urbanisme, salubrité & sécurité aux chantiers**
Place du Collège 1 1405 Pomy
Tél. secrétariat : 024.425.25.35
Courriel : administration@pomy.ch

Mise à jour : 02.11.2021

Déclaration de conformité en protection incendie par le RAQ

Requérant :

Nom, prénom :

Adresse :

NPA, lieu :

Téléphone :

Courriel :

Objet :

Parcelle :

Adresse :

NPA, lieu :

Partie :

Responsable d'assurance qualité en protection incendie (RAQ) :

Nom, prénom :

Entreprise :

Adresse :

NPA, lieu :

Téléphone :

Courriel :

S'agissant du projet dans sa globalité

S'agissant des points traités ou stipulés ci-dessous (rénovation, petits travaux) :

En signant la présente déclaration de conformité, le responsable de l'assurance qualité en protection incendie certifie au propriétaire et à l'autorité de protection incendie, avant la réception de l'ouvrage ou la mise en service de l'installation, qu'il a exécuté de manière conforme toutes les mesures d'assurance qualité qui lui incomberaient en vertu des prescriptions de protection incendie.

Lieu, date :

Signature du responsable d'assurance qualité en protection incendie :